Communiqué de presse
Paris, le 15 mai 2025

FORMATION INITIALE : UN MASTER INACCEPTABLE !

Depuis que les discussions sur la réforme de la formation initiale ont débuté – il y a un an – le **SNALC** n'a cessé d'interroger sur la possibilité pour un lauréat de concours en fin de licence de s'inscrire dans un Master disciplinaire, et sur celle d'un lauréat issu de M1 disciplinaire de poursuivre ce même Master.

Le Ministère vient – enfin – de nous apporter une réponse. Elle est scandaleuse ! Si un étudiant issu d'une licence disciplinaire veut poursuivre dans un Master disciplinaire, il devra abandonner le bénéfice de son concours.

Comment le Ministère de l'Éducation nationale ose-t-il empêcher les futurs professeurs d'être de vrais spécialistes de leur discipline ? Ce n'est clairement pas le Master Éducation qu'il nous a présenté qui y pourvoira, car le disciplinaire – contrairement à ce qu'on nous annonçait – n'y compte absolument pas pour 2/3 de la formation, et est grandement rabougri à ses dimensions didactiques et pédagogiques.

Le **SNALC** a toujours dit que l'avancée du concours en L3 ne devait pas correspondre à une baisse de la maîtrise disciplinaire. Ce que prépare le Ministère est inacceptable et irresponsable. Cela va empêcher les futurs professeurs certifiés de prétendre à une agrégation externe ou à des parcours de thèse, et va massacrer la qualité de l'enseignement dans notre pays.

Contact :
Sébastien VIEILLE, secrétaire national du SNALC chargé de la pédagogie, pedagogie@snalc.fr